

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :-

Lors de sa séance ordinaire tenue le 14 novembre dernier, le Conseil municipal a adopté son règlement numéro 895-17 décrétant une dépense de 1 829 000 \$ pour la réalisation de travaux de mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées, un emprunt du même montant et l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir à son remboursement.

Que ledit règlement a reçu l'approbation requise du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 17 janvier 2018.

Que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste durant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur ce 19 janvier 2018, jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce dix-neuvième jour de janvier deux mille dix-huit.

Le directeur général,



Denis Meunier
Denis Meunier, g.m.a.